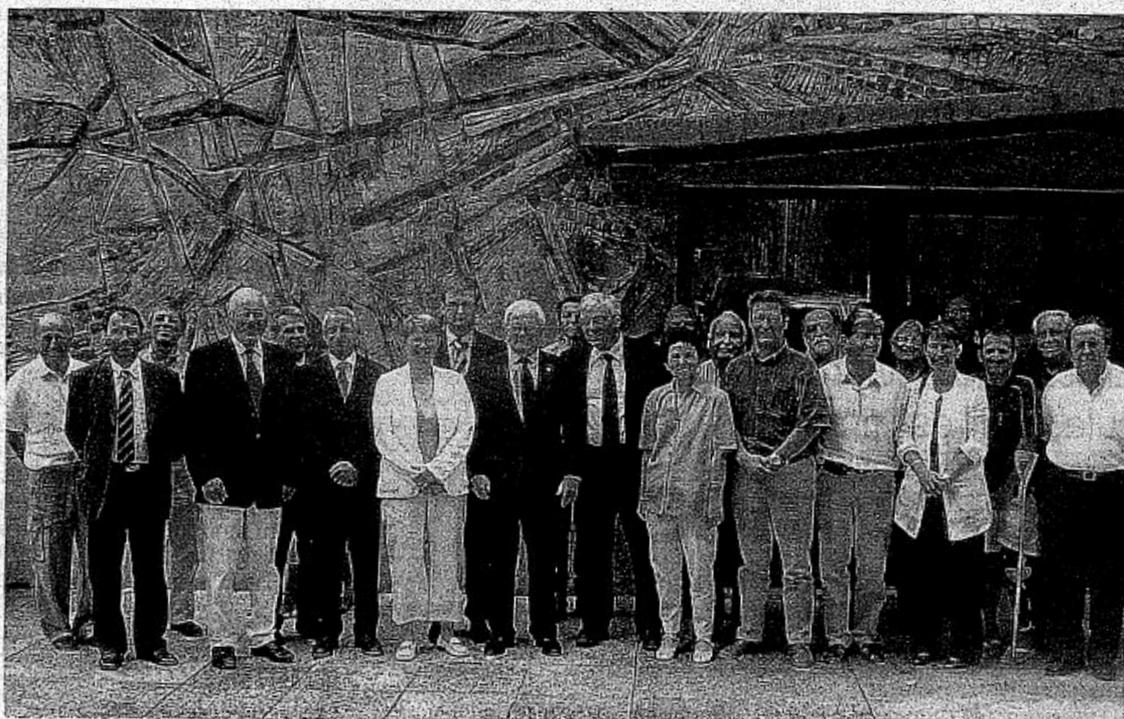


Environnement. Hier, en présence du président de Région Michel Vauzelle, 39 signataires réunis pour un contrat, premier du genre en France.

Ancrer le canal de Manosque dans l'avenir

■ A ouvrage d'exception, contrat exceptionnel. Hier le Canal de Manosque a traversé, salle des Tilleuls, un moment qui fera date : l'officialisation d'un partenariat, à ce jour et en France unique en son genre. Ce sont dans ce cadre pas moins de 39 signataires qui ont concrétisé ce rapprochement conférant au canal, traversant sur 57 Km 13 communes entre Château-Arnoux et Corbières, une pérennité et un cadre de gestion en symbiose avec l'ensemble des usages et services que la voie d'eau procure à la population, particuliers et professionnels. Ce contrat porté par l'ASCM, Association Syndicale du Canal de Manosque, sous la présidence d'Olivier Girard est la suite logique d'une charte d'objectifs signée en juillet 2007. « D'un montant de 11,47 millions d'euros son objectif est d'apporter des réponses concrètes aux problèmes et enjeux rencontrés puis de contribuer à un maintien et à un développement du capital que représente le canal de Manosque ainsi qu'à une gestion partagée de la ressource en eau, et ce pour développer les atouts de notre territoire... ».

Construit il y a plus de 120 ans, le canal de Manosque qui à travers son service d'arrosage et d'irrigation touche près de 3300 adhérents, est désormais dans le courant de la modernité, de son adaptation aux nouveaux usages. De l'irrigation des grandes exploitations agricoles d'autrefois à l'utilisation par les petits arrosants ou par des industriels, les fonctions du canal ont évolué de façon significative dans un contexte d'urbanisation, de changement de cadre et de mode de vie. Élément majeur du patrimoine, du paysage, de l'identité culturelle, de l'environnement, du bien toujours plus précieux que repré-



Les 39 partenaires du contrat du canal de Manosque.

sente la ressource en eau, le canal révisé ses vocations en mettant le cap sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Le tournant n'aura pas été une mince affaire et les nombreuses contributions auront été nécessaires aux réflexions, à la redéfinition structurelle et juridique, à l'élaboration du diagnostic, à la remise à niveau technique, au financement... Après le mot d'accueil du maire Bernard Jeanmet, sept partenaires phare du nouvel ancrage ont parlé d'une même voix pour se féliciter de la destinée du canal ainsi remise dans le sens de la vie : Olivier Girard président de

l'ASCM, Jacques Plantey, directeur général de la Société du Canal de Provence, Vincent Gabette, directeur de l'unité Production Méditerranée EDF, Gabrielle Fournier, déléguée régionale de l'Agence de l'Eau, Roland Aubert, vice-président du Conseil Général, Michel Vauzelle président du Conseil Régional, François-Xavier Lauch, Secrétaire Général de la Préfecture. Avant de passer du côté du buffet et de lever le verre, encore un dernier mot de félicitation assorti d'un bouquet de fleurs roses, pour saluer le travail intensif accompli par la chargée de mission, Cécile Chapuis.

NADIA VENTRE

▲ **Financement :** Europe 205350 eur ; Etat 232500 euros ; Agence de l'Eau 4063920 euros ; Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie 21000 eur ; Région 2582022 euros ; Département 31928 euros ; EDF 1600000 euros ; Société du Canal de Provence 45520 euros ; Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance 20000 euros ; Arkema 5000 euros ; Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement 20980 euros ; Alpes de Lumière 14775 euros ; Association Syndicale du Canal de Manosque 2018775 euros